

Projet d'un nouveau Commonwealth canadien

Gérard Bergeron

Volume 8, Number 2, 1977

Le Canada et le Québec – Bilan et Prospective

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700776ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700776ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bergeron, G. (1977). Projet d'un nouveau Commonwealth canadien. *Études internationales*, 8(2), 240–253. <https://doi.org/10.7202/700776ar>

PROJET D'UN NOUVEAU COMMONWEALTH CANADIEN

Gérard BERGERON *

Le 15 novembre 1976 a fait prendre conscience au peuple canadien du principe unificateur du corps physique de son pays, tout comme le patient qui, d'un ancien malaise, sérieux et s'aggravant, apprend qu'il risque d'être l'objet d'une amputation grave, et qu'il y a même danger de rester sur la table d'opération... Mais il se conditionne encore à l'espoir positif d'une telle intervention, laquelle, si elle est tentée à temps, peut aussi être l'aube d'une nouvelle vie. Il ne se reprochera rien d'autre, dans la suite, que d'avoir tant tardé à recourir à une mesure radicale qui l'aura sauvé en le rajeunissant.

On vit mal avec des syndromes et des malaises chroniques. L'imminence d'une crise certaine peut produire des effets salvateurs. Mais à deux conditions : qu'on ait la lucidité du diagnostic et le courage du recours à la thérapeutique nécessaire, quitte à devoir l'inventer.

Ce n'est malgré tout pas si simple : l'inquiétude peut rester attentive, inhibitive : « *Wait and see* » ; « Une chose à la fois » ; « Le pire n'est toujours pas certain » ; etc. Mais l'inquiétude peut aussi se transformer en force motrice ou propulsive. Cela peut aussi se dire : faire face, assumer ses responsabilités, vouloir diriger le changement, le créer pour ainsi dire, et non plus seulement s'y adapter tant bien que mal.

* * *

L'inquiétude des uns peut aussi être l'espoir des autres. Vous avez déjà transposé que cet « espoir » serait celui des indépendantistes québécois. Nous ajoutons tout de suite que cet espoir-là est, lui aussi, inquiet : l'euphorie de la belle victoire du 15 novembre aura peu duré ; la dure leçon du pouvoir en action a porté ; la conscience plus immédiate des obstacles signale qu'il n'est guère facile d'imaginer un scénario seulement plausible d'une marche vers l'indépendance.

Mais l'inverse n'est pas vrai : les « inquiets », à des titres et degrés divers dans plusieurs milieux canadiens, n'ont pas encore trouvé de fondement à leur espoir. (Nous ne tenons pas pour un espoir le réconfort passager que suscitent les chiffres de tel sondage ou le calcul prévisionnel d'un résultat négatif du référendum à venir.)

* *Professeur au Département de science politique, université Laval, Québec.*

Donc, tout le monde est inquiet, indépendantistes comme fédéralistes, mais c'est pour des motivations personnelles assez contradictoires. Pourtant, le 15 novembre 1976 montrait d'abord que le prévisible, clairement annoncé par divers sondages convergents, pouvait tout bêtement se produire. Nous n'aurions pas dû être surpris. Ce fut tout de même un traitement de choc des consciences de tous.

Victoire des Québécois sur leur peur traditionnelle, selon une certaine rhétorique de circonstance ? Plus indiscutablement, ce fut le fait que deux Québécois sur cinq aient voulu changer de gouvernement, mettant entre parenthèses, pour plus tard et en d'autres circonstances, un éventuel changement de régime constitutionnel. C'était tout de même un risque dont on ne peut présumer qu'il ait été totalement inconscient.

D'où le paradoxe de la situation : un parti indépendantiste prend le pouvoir dans un État fédéré, mais renvoie la décision de sécession à plus tard après le rite plus solennel d'une nouvelle consultation, celle-là de type référendaire. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de diverses réactions qu'on peut qualifier de contre-paradoxaux : « Faites-le sans tarder, ce référendum, l'incertitude ne pouvant pas durer longtemps » ; « Si votre référendum est battu – et nous allons nous y employer – que la question soit réglée une fois pour toutes » ; « Vous ne pouvez vous comporter comme étant hors du régime et continuer d'en tirer les avantages » ; etc.

Les deux pouvoirs principalement en cause sont happés par la dialectique de la lutte à venir. Avertissements, précisions et contre-assurances l'alimentent déjà. Mais rien encore n'est débridé. Les forces rivales sont sous contrôle. C'est pour le lendemain ou le surlendemain l'affrontement direct dans des circonstances qu'on n'imagine pas très bien.

Pour l'ensemble, le nouveau gouvernement québécois respecte son contrat électoral. Le gouvernement fédéral n'a pas les moyens de l'annuler mais a l'intention de le tourner à son avantage. Il s'efforce, en particulier, de faire raccourcir l'échéance non fixée de la tenue du référendum. C'est dans cette ambiance de paradoxes et de contre-paradoxes que nous essayons tous d'y voir plus ou moins clair.

Il nous a été donné la chance de ne pas paniquer. Nous avons encore le temps de réfléchir. Accepterons-nous de nous laisser enfermer dans le dilemme du fédéralisme qui étouffe et de la séparation qui détruit ? Ne peut-on commencer à penser à des solutions hardies qui seraient acceptables mutuellement pour une satisfaction relative de tous ? Certaine fraîcheur d'imagination créatrice ne marquerait-elle pas le début d'un nouveau courage politique qu'imposerait, un jour, une situation se détériorant ?

Mais notre point de départ n'est pas le référendum : son fondement, sa légitimité, sa portée, ni encore moins ses résultats. Il y a encore trop d'inconnues à ce sujet. D'ailleurs, notre propos n'est pas de stratégie, ni encore moins de tactiques. Nous voudrions plutôt parler en termes du destin collectif de vingt-

trois millions de Canadiens dont six millions de Québécois. Comment peuvent-ils, tous ensemble, ré-aménager une nouvelle demeure commune ? Car, c'est de cela qu'il s'agit.

Si l'on croit que le fédéralisme canadien n'est plus guère défendable et que l'on ne craint pas ailleurs que l'indépendance du Québec ne soit réalisable, que fait-on ? On cherche une troisième voie. Notre recherche inquiète nous a fait imaginer une formule entre ce qui nous semble être deux illusions : celle que l'indépendance puisse se faire de façon relativement aisée, ou que le régime fédératif actuel survive sans transformations radicales et qui étaient déjà nécessaires bien avant le coup de tonnerre du 15 novembre 1976. Nous proposons tout de go de tourner le problème à l'envers pour tâcher de trouver une solution à l'endroit.

* * *

Automne 1967 : « Se défendant de faire du *chantage* », Daniel Johnson prévenait ses homologues des autres provinces que « le Québec n'attendra pas dix ans ». C'était à la conférence interprovinciale sur la « Confédération de demain », convoquée et présidée par M. Robarts, alors premier ministre de l'Ontario. Nous sommes en 1977, à quelques mois près du dixième anniversaire de cette déclaration angoissée et annonciatrice. Continuant la même lutte que Jean Lesage, Daniel Johnson avait été amené à cristalliser, sous forme du slogan lapidaire « *égalité ou indépendance* », les exigences croissantes des gouvernements québécois acceptant de moins en moins d'être gênés à leurs entourures fédérales. Cent textes d'hommes politiques et d'analystes des deux langues exprimaient une même inquiétude profonde au sujet de cette situation de malaise chronique dont on prenait plus clairement conscience en cet an de grâce, ou de disgrâce, 1967.

Notre propos n'est pas d'archivistique ni même de polémique. Il ne se tient pas sous le seul coup de l'étourdissement du 15 novembre 1976. L'accident de parcours électoral, qui a mis le parti québécois au pouvoir, aurait pu ne pas se produire que ce serait le même dossier constitutionnel canadien.

La ronde des conférences fédérales-provinciales sur la constitution à la fin des années 1960 : un échec. La négociation de la charte constitutionnelle de Victoria de 1971 : un fiasco. Le rapport des travaux, longs et consciencieux, du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur la Constitution du Canada : lettre morte sur les tablettes depuis 1972. L'offensive trépidante portant sur le prétendu « rapatriement » de la Constitution : proprement dégonflée aussitôt lancée. Les conférences fédérales-provinciales, routinières ou spéciales : aussi tendues ou grinçantes, ces dernières années, que par le passé.

On n'arbore plus l'optimisme officiel. Avec le hockey, le téléphone, la bière, les grosses tempêtes d'hiver, l'automobile, le « malaise constitutionnel » est devenu élément consubstantiel de notre *canadianité*.

* * *

Avant même que ne se manifestent de façon continue depuis une quinzaine d'années des vices de fonctionnement se perpétuant aux-mêmes, notre constitution était un musée d'horreurs... fédéralistes. Lorsqu'à l'étranger, à des interlocuteurs de culture politique moyenne, on a à décrire notre système politique, c'est l'impression qui est produite. La simple description de ce qui est apparaît une charge caricaturale ou une boutade. Il faut se porter garant sérieusement qu'on n'invente rien.

Pas de Chambre des États fédérés, mais notre Sénat qui n'est pas présentable, bien que quelques sénateurs soient fort montrables, estimables même, ce qui ne suffit pas à justifier l'invraisemblable institution. Une Cour Suprême, dernière instance en matière de constitutionnalité, tout en étant créature stricte du gouvernement central, dépourvue du prestige de la *Supreme Court* de Washington. Droit de désaveu par ce gouvernement des lois provinciales, heureusement en voie de désuétude depuis une quarantaine d'années, mais qu'on se garderait bien d'abolir. À l'encontre d'une règle fédérative générale, ce ne sont pas les autorités centrales qui détiennent des compétences exclusives mais bien les provinces qui se voient aussi limitées par cette exclusivité même, permettant au gouvernement central d'aller partout où il y trouve convenance au-delà même des « zones grises », grâce à son pouvoir illimité de dépenser dont il s'arroe copieusement.

Quand vos auditeurs objectent qu'il doit bien y avoir moyen d'améliorer quelque chose, on est bien obligé de dire que, sauf sur des points précis et par des procédés plutôt abracadabrants, la constitution n'est pas réformable, qu'elle n'est pas aux Canadiens ni au Canada, qu'elle est *ailleurs* qui voudrait bien s'en débarrasser, que nous n'avons pas encore trouvé moyen d'en prendre livraison, qu'il a fallu cent ans pour se donner un drapeau et un hymne nationaux, etc. Constitutionnellement, les Canadiens ne sont pas un peuple fier !

* * *

C'était à l'origine un faux régime fédéral, unitaire, qui a pu évoluer vers des formes « quasi fédérales », selon le constitutionnaliste britannique Wheare. Mais il réussit de plus en plus mal sa *re-fédéralisation* en insécurité mutuelle de tous les mis en cause par les tentatives mêmes de souplesse et d'adaptabilité. Les efforts sincères et souvent efficaces pour *rationaliser* et *fonctionnaliser* la demeure commune ne font qu'atténuer son apparence de musée des horreurs. Avec les résultats que l'on sait depuis une quinzaine d'années...

Le Québec s'étant réveillé, tout cela est devenu plus voyant mais était déjà inscrit dans l'agencement des structures d'un tel régime. Ce n'est pas parce que « fédéral » que ce régime est mauvais, mais parce que, mauvais fédéralisme, il est voué à engendrer ses propres maux en son caractère foncièrement intransformable. Il y a comme une psycho-rigidité des institutions déclassées qui ont fait leur temps.

Quand M. Trudeau défend le fédéralisme comme une essence pure, il est aussi simplet que le tenant effréné de l'indépendantisme présenté en beau rêve

coloré. Ces deux *ismes* s'excluent comme des irréalités contradictoires. La vie commune se vivant est à concevoir et surtout à aménager en deçà de ces deux pures vies de l'esprit. La première hygiène mentale consiste à s'affranchir de cette logique binaire où le Premier Ministre enferme l'interlocuteur. Elle mène à une morale politique manichéiste par laquelle chacun brandit le « principe du mal », qui est celui de l'autre.

Il doit bien y avoir une troisième voie, moyenne, qui devrait, tôt ou tard, se dégager. La question est de savoir si c'est dans la catastrophe, pour en sortir, car elle sera insoutenable pour tous, qu'on va aménager un type de solution de dernier recours. Il y a des choses qui se prévoient ; il y a des affrontements évitables, à moins que l'on n'y tienne.

* * *

Nous disons tout de suite que, dans nos manchettes, nous n'avons pas de solution miracle. Il n'y en a pas. Nous disons qu'il faut, dès maintenant, imaginer dans nos cabinets de travail et dans les colonnes des journaux, dans les officines de partis et dans les grands bureaux gouvernementaux à portes capitonnées, quelque chose d'autre que l'inévitabilité des heurts à venir. Cette recherche s'impose à deux niveaux : *dans le public*, pour ceux qui n'engagent que leur responsabilité personnelle de citoyens responsables ; *dans le secret*, pour ceux qui sont chargés de notre destin collectif et n'ont pas à perdre la face trop tôt.

Aux gouvernements des deux capitales, nous disons : au lieu de seulement préparer « la crise » où nous allons tête baissée, chacun arrangeant ses flûtes et réglant sur quel pied il dansera, faites plutôt comme si la crise avait eu lieu et que vous vous employiez à en sortir.

Quelle serait l'approche alors ? Celle de tout être non déraisonnable et mû par un instinct non suicidaire en situation de conflit. Cette approche tiendrait en deux questions essentielles que chaque partie poserait à l'autre :

- Que voulez-vous, à la fin ?
- Qu'acceptez-vous de ce que nous voulons ?

Des deux réponses, données deux fois, émergerait un résidu non contradictoire, que vous pouvez imaginer. Tout le monde veut un « bonheur national brut », fait de la prospérité de tous et de l'identité suffisante de chacun en une chose politique, distincte de la chose américaine, au nord du 45^e parallèle.

- Comment y arriver ?

Devrait alors se mettre en œuvre l'imagination libre et créatrice sans les entraves de la prudence habile – qui est de calcul – et de la tradition figée – qui est de conservation. L'imagination n'est jamais *serve*.

Partir de ce qu'il faudrait mettre en place pour organiser un futur prochain. Et non pas se contenter d'atténuer ce qui est déplaisant dans l'actuel en le

modifiant le moins possible. Tourner le problème à l'envers pour une solution à l'endroit.

* * *

C'est trop demander, nous le savons. Mais notre propos n'est pas complètement vain. Tout au moins lorsqu'on y sera en pleine crise, on aurait un *pattern*, un schéma, un modèle pour en sortir à moindre dommage.

Il ne s'agit pas que d'un souci, qui pourrait paraître suspect, de concilier à tout prix des positions opposées. Mais nous avouons une préoccupation presque obsessionnelle : on peut encore faire l'économie d'une « crise » en investissant dans la « solution » inévitable. La prospective n'a pas été inventée pour les animaux hibernants ou les oiseaux migrateurs.

Nous sommes de bon compte : pensez-y, Messieurs nos gouvernants, dans nos deux capitales ; nous ne vous demandons pas de passer aux aveux pour les fautes passées ; de dévoiler vos chers « plans d'attaque » ou de mouiller votre poudre ; nous vous demandons d'y penser sérieusement *dans le secret*, alors que la pression n'est pas encore trop forte. Vous êtes transitoires et le régime dont vous vous accommodez de moins en moins bien, n'est pas éternel. C'est un futur tout prochain, qu'il faut sauvegarder et, avec lui, votre réputation d'hommes d'État.

* * *

L'indépendance du Québec n'est pas irréversible au Canada ; la contrepartie de cette première illusion est de croire que la constitution actuelle est récupérable, qu'elle peut être un brouillon pour une autre permettant un véritable nouveau départ. *Particulariser* encore un statut particulier, c'est continuer de passer à côté de la question. Le Québec ne s'en satisfera pas. C'est un point où M. Trudeau a raison : les « concessions » ne satisferont jamais M. Lévesque, encore moins qu'elles ne satisfaisaient MM. Bourassa, Bertrand et Johnson, Lesage – pour ne pas parler de Duplessis. Une telle continuité aurait de quoi impressionner : elle vaut plus que les diagnostics sur le régime. C'est d'un réaménagement global sur de toutes autres bases qu'il s'agit.

Les nouvelles bases devront rendre paritaires, strictement égaux, les rapports politiques qu'entretient une minorité n'acceptant plus de l'être dans la majorité englobante. Les Canadiens québécois expriment ou *parlent* leur politique par un État fédéré, un « demi-État », et un État central où ils sont minoritaires (et ils ne le voient jamais aussi clairement que lorsque le premier ministre est un des leurs). Les Canadiens anglais expriment ou *parlent* leur politique par un « demi-État » aussi, mais compensent par leur confortable majorité au niveau de l'État central où ils se retrouvent pleinement.

On ne décrit pas l'histoire avec des « si » : d'accord. Mais c'est maintenant, pour la première fois dans notre histoire commune, que certain passé qui aurait

pu être, est devenu une *sensibilisation très concrète de la situation actuelle*. C'est cela qui est changé, nouveau, vécu et sera de plus en plus vérifiable avec la montée de la jeune génération. Psychologues et biologistes nous disent qu'on est ce qu'on a été, et qui comprend les manques d'avoir été. Simplement réparer une erreur historique par un retour aux sources est hors du propos, qui est simplement d'enregistrer le fait brut que l'histoire est devenue autre. C'est s'obnubiler en redondant sur les mérites d'un fédéralisme qui n'a d'autre avenir que des possibilités de rafistolage indéfini.

Ce n'était pas d'un esprit banal que le défi de M. Trudeau, relevé à la façon d'un entêtement de destin, d'avoir voulu secouer des masses d'inertie pour rendre le Canada bilingue et multiculturel. C'est l'échec de ce pays-là, pas de son premier ministre dans cette *mise* qui avait de la grandeur. Le grotesque scandale de l'affaire des Gens de l'air n'était pas nécessaire pour qu'on se rende compte que ce qui, en d'autres temps révolus, n'aurait pas été « trop peu » est maintenant « trop tard ». Il faut trouver autre chose, et qui ait chance de réussir.

L'indépendance du Québec réussit, ou échoue, ou n'est pas essayée. La troisième hypothèse ne bonifierait pas le fédéralisme canadien : quelques parures de circonstance ajouteraient à l'ornementation de ce musée des horreurs. Si l'indépendance réussit il faudra négocier une ré-association. Si elle échoue, il faudra procéder à une ré-intégration. Dans les trois hypothèses, comment pourrait être relancée la chose Canada ?

* * *

Au fil de la plume, nous lui avons déjà donné un nom : *Canadian Commonwealth/Communauté canadienne*. L'appellation anglaise étant plus riche et déjà acceptée en français comme intraduisible en plénitude de sens, on pourrait dire plus brièvement, dans la belle tradition du bilinguisme équilibrant, *Canadian Commonwealth canadien*. L'idée de société humaine s'y trouve, à laquelle s'ajoute celle d'une mise en commun de la richesse ; l'une et l'autre idée se rejoignent dans une organisation politique d'ensemble.

Dans un pays de tradition politique britannique, le vocable ne détonne pas, n'a rien d'étrange : il a de la noblesse. Nous sommes déjà membre du *Commonwealth*, anciennement « *British* », dont fait également partie le *Commonwealth* d'Australie. Toute l'histoire du Canada peut se résumer en une entreprise politique de mise en commun de deux sociétés coloniales du XVIII^e siècle qui, sans s'être choisies, ont dû apprendre à coexister puis à recueillir des vagues d'immigrants pour peupler la vaste demeure commune.

Dans l'histoire des idées politiques, c'est un terme qui est vénérable depuis la *res publica* de Cicéron et les philosophes britanniques (de Jean de Salisbury à Harrington), jonglant avec les idées qu'on allait appeler plus tard démocratie, solidarité, responsabilité, représentation. Il ne s'agit pas d'un terme dépaysant, artificiel ou purement conventionnel d'auteur. Enfin, ce n'est pas une impro-

priété comme la *Confédération*, qui est une fédération, ou une métaphore biblique comme le *Dominion of Canada*. Nous arrêtons là l'énoncé de nos justificatifs. Le terme est surtout utile pour nommer cette « chose » politique nouvelle, à inventer : « Canadian COMMONWEALTH canadien », ou, plus brièvement, le *commonwealth* canadien.

* * *

Ce Commonwealth nouveau serait fait de l'association d'un État du Canada, fédéral et donc décentralisé, et d'un État du Québec, unitaire et donc centralisé. La langue officielle serait l'anglais dans le premier État, le français dans le second : au niveau du Commonwealth, les deux langues seraient officielles et faisant loi également. Seul le Commonwealth aurait la pleine souveraineté au sens du droit international, avec service diplomatique, armée, douanes, monnaie, divers emblèmes pour la vie internationale. Toutes les relations avec l'extérieur seraient sous la responsabilité d'organes communs du Commonwealth.

Ces organes seraient un Conseil directorial ou gouvernemental et une Diète communale, l'assemblée du Commonwealth : le premier serait de type gouvernemental, le second de type législatif. L'autorité suprême serait symbolisée par un président du Commonwealth, élu par la Diète, sur proposition alternante de la Chambre des Communes de l'État du Canada et de l'Assemblée nationale de l'État du Québec. L'administration ou fonction publique du Commonwealth serait responsable de l'application des lois de la Diète et des arrêtés du Conseil. Une organisation de la magistrature serait responsable à son niveau supérieur des questions relatives à la constitutionnalité et à la protection des droits des minorités ethniques, linguistiques et religieuses dans les deux États du Canada et du Québec. Il n'y aurait pas de force policière du Commonwealth mais des organes de liaison des différentes polices des régions du Canada et de celle du Québec.

L'État du Canada comprendrait les neuf provinces avec leur organisation politique respective, regroupées ou non, selon qu'elles en décideraient, en quatre ou cinq régions naturelles, l'Ontario actuel en constituant une. Le gouvernement central de l'État du Canada abandonnerait les pouvoirs maintenant dévolus au Commonwealth, ainsi que les institutions correspondant à ces pouvoirs. Pour le reste (et sous la réserve d'un éventuel regroupement des provinces et du statut du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest), il aurait les mêmes responsabilités que celles qu'il assume déjà. L'actuel Sénat serait aboli.

L'État du Québec garderait ses structures actuelles et n'aurait de lien institutionnel avec le Canada fédéral que par les organismes centraux et communs du Commonwealth. Aux termes de la charte d'association nouvelle, il jouirait de droits identiques à la somme des droits que se partageraient le gouvernement central et les gouvernements des provinces, gardant leur identité propre ou se regroupant en nouvelles entités pour certaines d'entre elles, selon qu'elles en auraient ainsi décidé en réaménagement de leur constitution interne.

Aux termes de la charte d'association, l'État du Québec serait maître, également, de sa constitution interne.

La distribution des compétences se ferait selon le double principe suivant : 1) le Commonwealth détiendrait les *pouvoirs exclusifs ou réservés* ; toutes les autres matières seraient du ressort de l'État du Canada (avec son gouvernement central et ses provinces fédérées), d'une part, et du ressort de l'État du Québec, unitaire, d'autre part ; 2) l'octroi de ces pouvoirs serait déterminé selon la règle de *l'instance politique la plus apte* à exercer des responsabilités propres et à satisfaire aux besoins spécifiques des collectivités en cause.

Les organes communs du Commonwealth détermineraient la réglementation générale des politiques monétaire, douanière et fiscale, de concert avec la Banque du Commonwealth (ancienne banque du Canada) frappant la monnaie. Ils établiraient les politiques tarifaires et seraient responsables des perceptions douanières, mais n'imposeraient pas eux-mêmes de taxation sur le territoire du Commonwealth. Si les revenus douaniers étaient insuffisants pour assurer le financement des organes communs dans l'accomplissement de leur responsabilité, la charte d'association prévoirait une contribution de « X » % des revenus fiscaux réguliers que s'assurent, dans le champ de leurs compétences propres, l'État du Canada et l'État du Québec. La révision de la base de cette contribution se ferait à tous les trois ans.

Le commerce entre les deux États serait régi par des décisions des organes communs du Commonwealth ; il en serait de même pour le commerce international. La planification économique et démographique (immigration) ne serait qu'indicative et incitative au niveau du Commonwealth. Dans la mesure où elle serait impérative et détaillée, ce sont les organes appropriés de l'État du Québec et de l'État du Canada qui auraient la responsabilité de l'adopter et de l'appliquer.

Les représentants à la Diète seraient élus sur une base régionale démographique dans les deux États avec un coefficient « X » de surreprésentation pour les collectivités faibles démographiquement (les petites provinces ou les territoires nordiques par rapport aux plus nombreuses dans l'État du Canada ; l'État du Québec par rapport à l'État du Canada). Ainsi, pour ce dernier cas, on pourrait envisager que les députés représentant des circonscriptions de l'État du Québec constituent au moins 30% des membres de la Diète. La présidence de la Diète serait assumée alternativement par un membre venant de l'un ou l'autre des deux États. De façon générale, le Commonwealth aurait la responsabilité du maintien de l'équilibre démographique relatif entre les deux États du Canada et du Québec.

Le Conseil directorial serait l'émanation du jeu majoritaire des partis et coalitions à la Diète, selon le principe courant de la responsabilité ministérielle. Aucun des membres du Conseil, non plus qu'aucun groupement de députés à la Diète, ne détiendrait un veto ou pouvoir d'empêcher. C'est le jeu des majorités à la Diète qui déterminerait la composition et la présidence du Conseil. Serait désirable, toutefois, le principe de l'alternéité de provenance

(de l'État du Canada ou de l'État du Québec) du président du Conseil directorial.

Ce qui précède n'est qu'un schéma très général, mais ce n'est pas un cadre vide. L'imagination de qui s'appliquerait à compléter le schéma animerait ce squelette d'une vie politique réelle et multiforme.

* * *

Il importe de souligner avec insistance que ce projet part de ce qui est et, en laissant tomber beaucoup de choses, en tranfère d'autres, une fois modifiées, à l'entité englobante du Commonwealth. La circulation des biens et des personnes serait aussi libre que dans le régime actuel. Il n'y aurait pas besoin de se livrer à des négociations pénibles sur les avoirs et les dettes, à changer le statut de citoyenneté, à recréer de tout nouveaux systèmes juridiques, à frapper de nouvelle monnaie, à créer d'union douanière, à établir des « corridors » à travers le Québec, etc. Les programmes communs seraient d'*opting in* plutôt que d'*opting out*. La charte d'association déterminerait les attributions de compétences : le Commonwealth établirait un organisme approprié pour régler les conflits de juridiction qui surviendraient inévitablement.

Le vice du régime actuel est qu'il fonctionne tantôt et en certaines matières comme un système à dix, tantôt et en certaines autres matières comme un système unitaire. Or le Canada réel n'est ni dix, ni un ; il est à cinq ou six régions naturelles, que recoupe une dualité culturelle ethnique fondamentale. La restructuration proposé vise à rendre compte de ces diversités réelles, nullement incompatibles, alors que les divisions actuelles d'un système unitaire, avec les dix sous-systèmes, en rendent mal compte, et souvent, les exaspèrent.

Régions naturelles et ethnies culturelles auraient chance de s'épanouir, après s'être retrouvées, sans gêne réciproque. La simple *particularisation* d'un statut spécial pour le Québec entraîne les autres provinces soit à s'y opposer soit à en réclamer autant, même sans besoin pour elles en une espèce de recherche inutile et confuse de « péréquation » statutaire. Les conséquences n'en sont que trop claires autant au plan de l'unité nationale qu'à celui de l'efficacité des politiques globales. Personne n'y gagne vraiment ; tout le monde y perd quelque chose. Le seul revenu national garanti est celui de la mauvaise humeur.

Le Canada anglophone a besoin de plus de centralisation et d'homogénéisation de ses politiques fondamentales pour affirmer une personnalité plus nette et une résistance plus forte devant l'attraction difficilement résistible de l'américanisme culturel et du continentalisme économique. La grande majorité de sa population est à moins de cent milles de la frontière des États-Unis ; les axes économiques sont plus naturels selon la direction sud-nord que selon la direction est-ouest. C'est la donnée majeure de l'espace nord-américain avec sa symbiose inégale. Le Québec, en toutes hypothèses, y est moins vulnérable que le Canada anglophone.

Pour consolider les réalités disparates de la chose canadienne, il faudrait, le moins mal possible, faire coïncider les structures politiques avec les liaisons naturelles de coordination désirable, faire tomber les liens qui freinent les initiatives ou entravent artificiellement les opérations nécessaires à plus grande échelle. Il n'y a aucune fatalité à ce que des sociétés juxtaposées se gênent dans leur développement.

La restructuration proposée ne prétend pas éliminer ou absorber par avance les oppositions nécessaires à toute vie démocratique. Elle vise plutôt à leur permettre de pouvoir mieux s'exprimer à l'intérieur des cadres organiques généraux prévus : au niveau des organes communs du Commonwealth, à l'intérieur des structures à deux paliers du Canada fédéral et à l'intérieur de celles du Québec unitaire. Pouvant mieux s'exprimer comme « oppositions » à l'intérieur de chaque système, ces forces seraient également plus aptes à remplir les fonctions de gouvernement et d'administration selon le principe du contrôle démocratique des majorités changeantes.

Les provinces anglophones ne perdraient rien de ce qu'elles possèdent déjà. Elles ne seraient pas limitées dans leur développement par les desiderata, revendications ou refus de la province qui est la plus « pas comme les autres ». Elles régleraient entre elles et leur gouvernement central le type de centralisation-décentralisation qui leur convient en telles ou telles espèces. Leurs tensions, ou même leurs conflits seraient dénués de la charge émotive que les positions culturelles du Québec entraînent souvent. Leurs dirigeants seraient libérés de l'inconfort d'agir en majorité qui impose, ou qui propose en devant faire de fâcheuses « concessions », dont le bien-fondé ne leur paraît pas évident.

Le Québec gagnerait la liberté de déterminer ses priorités, ses programmes, ses standards sans autres entraves que la nécessité du maintien de l'association pour l'utilité commune. Le fait fondamental de la dualité culturelle trouverait son expression dans les divisions territoriales, loin que ce soit celles-ci qui doivent la tolérer, avec ses aspects distinctifs, divisifs même.

Les indépendantistes québécois n'accepteront rien de moins que l'indépendance totale avec tous les attributs de la pleine souveraineté ? Sans doute pour bon nombre d'entre eux dont il faut respecter la ferveur nationaliste. Ce n'est pas peu que d'avoir pignon sur la rue des Nations unies, de voir flotter le fleurdelisé aux mâts de la bienvenue internationale. Ce n'est pas peu, mais ce n'est pas tout ; et ce n'est pas le principal, sauf pour ceux qui se distribueraient déjà les « beaux postes » à l'étranger de la diplomatie québécoise...

La *québécoité* réelle a besoin de plus que de pouvoir compenser dans une symbolique de flonflons de la fête. La politique étrangère canadienne, après avoir connu ses heures de gloire sous Saint-Laurent et Pearson, bat plutôt de l'aile depuis une bonne dizaine d'années... Qu'on pense, un moment, à ce que serait la diplomatie d'un *Canadian Commonwealth canadien*, avec sa double ouverture sur le mode anglophone et francophone ! Jusqu'à maintenant, la *biculturalisation* de notre politique étrangère n'a été qu'un vœu pieux, un slogan creux et une demi-fraude avec des « fraudeurs » des deux côtés.

Un mot sur l'objection principale à ce type de réaménagement : il reproduit en gros la situation actuelle avec l'adjonction d'un étage supérieur : le Commonwealth. Il recrée plutôt la situation actuelle, mais il est exact qu'il part d'elle : comment partir autrement ? Les questions litigieuses, éléments de disparités et de clivages, sont traitées au niveau où elles peuvent trouver considération préliminaire et esquisses de solution par lois-cadres, tout en libérant, aux niveaux inférieurs, les autorités compétentes des entraves leur interdisant d'agir « en attendant » ou à l'essai. D'ailleurs ce type de questions, mieux définies et plus circonstanciées, seront moins nombreuses et feront l'objet d'étude permanente. Elles n'émergeront plus avec la soudaineté de toujours nouvelles pommes de discorde pour alimenter l'actualité, dont les *media* d'information sont friands.

Quel citoyen conscient et exigeant, et donc forcément inquiet, n'y va-t-il pas de ses reconstructions de régimes en crise ? Les circonstances ne nous mènent-elles pas à faire de la *science*(politique)-*fiction* ? Autant le faire ingénument pour mettre de l'ordre dans des pensées éparses et flottantes, afin d'en rechercher les prolongements en cohérence. Si cette esquisse aidait à penser, elle n'aurait fait aucun autre mal. On a déjà dit que, chez ceux qui consacrent une vie à l'étude de la politique, il y a un Solon qui se réveille parfois.

En secouant notre somnolence, nous aurons au moins tenté de répondre à ceux qui nous demandaient quelque explication sur ce sujet d'un Commonwealth canadien. Il faut prendre avec toute une salière les « constitutions des professeurs ». Nous coupons court à d'autres précautions.

* * *

Nous présumons qu'il nous faut terminer autrement que par cette pirouette d'auteur sans illusion. Nous avons voulu rendre *pensable* une formule de réorganisation radicale de l'ordre constitutionnel canadien. Nous l'avons formalisée en la large esquisse d'une reconstruction de ce qui est, sans rien détruire ni rien démolir. Surtout pas le Canada, une assez rare réussite historique qui est bien plus estimable que son régime d'organisation fédérative que nous nous obstinons encore à appeler la « Confédération ».

Tout le monde aime le Canada, y compris ceux qui ont pour « Terre-Québec » ou « La Belle Province » une tendresse particulière. Il n'y a plus de fédéralistes (point). Ils sont tous devenus des fédéralistes réformateurs, l'épithète justifiant le substantif. C'est tout au moins une indication.

Nous posons la question drue : faut-il prendre le risque de détruire le Canada historique, réel d'aujourd'hui, pour prolonger indûment un régime qui a vraiment fait son temps et dont les rafistolages vont devenir de plus en plus coûteux et de moins en moins satisfaisants pour tous ? Même si l'indépendance du Québec est empêchée, ce ne sera plus le Canada d'avant le 15 novembre 1976. C'est peut-être le temps de commencer à dresser au moins sur le papier des plans et devis d'une nouvelle réalité politique au nord du 45^e parallèle. Nous

avons lanc  dans le d bat commen ant un mod le ou *pattern* qui permet de penser et de communiquer avec quelque rigueur logique.

Le Premier Ministre du Qu bec a parl  r cemment d'une marche « irr versible »   l'ind pendance. Le Premier Ministre du Canada d clarait « impensable » la s paration du Qu bec de l'ensemble canadien. Ce qui nous appara t *irr versible* c'est la persistance et m me l'accroissement du malaise constitutionnel canadien sans gain r el pour personne. Un pareil  tat de choses se g n ralisant doit  tre justement *pensable* par tous,   commencer par ceux qui ont la responsabilit  premi re de nos destins collectifs. Si quelque chose d'important   cet  gard n'est pas tent  sans trop tarder..., nous pr f rons ne pas terminer notre phrase en explicitant des craintes qui, pour nous  tre personnelles, ont certain fondement objectif. Est-il besoin de dire que nous ne repr sentons rien ni personne d'autre ? Nous avons  crit avec la hardiesse que permet la solitude, non seulement consentie mais voulue.

Nous voulons tout de m me insister sur une proposition finale et une interrogation :

1. il ne nous para t pas y avoir de solution quelque peu durable   la crise constitutionnelle hors de l'*esprit* au moins qui anime le mod le que nous venons de d crire ;
2. les gouvernants politiques canadiens, aux deux niveaux, sont-ils pr ts   permettre, et   favoriser m me, la plus grande individualisation possible du Qu bec comme entit  politique au sein d'un nouveau Commonwealth canadien ?

Nous nous permettons d'insister en r p tant une derni re fois : toutes les parties du Canada anglophone n'y perdraient quoi que ce soit ; elles gagneraient plut t une plus grande facilit  de s'organiser entre elles et comme elles l'entendent. C'est le propre de la formule propos e de ne rien enlever   qui que ce soit : elle ajoute plut t ce que nous appara t de l'indispensable pour faire tenir ensemble vingt-trois millions de Canadiens.

De la m me fa on que tout le monde y perdra   une crise dont nous n'aurons pas su faire l' conomie, tout le monde y gagnerait   s'employer   r gler comme par avance une crise devenant fatale mais non n cessaire. Nous pouvons quand m me le dire, nous tous qui n'avons pas le nez coll  sur le dossier des « strat gies » encore secr tes et ch res aux gouvernements de Qu bec et d'Ottawa.

* * *

Nous avons lanc  une bouteille   la mer... Nous avons r v ... Mais  veill . Nous avons voulu ce r ve comme r f rentiel d'une situation vivable et certes pas comme un exercice pr monitoire qui sera s rement vou  au d menti. Nous allons au devant d'une autre « injure » que nous nous adressons le tout premier : certain esprit de *cart sianisme* dont on dit qu'il est fran ais, ce qui

n'est d'ailleurs pas plus vrai que le *pragmatisme* qui serait une exclusivité de marque anglo-saxonne.

Pour tout dire, de façon aussi pragmatique que cartésienne, nous n'éviterons pas la crise. Elle s'en vient. L'image nous est déjà venue à l'esprit des deux locomotives du *Québec d'abord* et du *One Canada*, engagées sur la même voie en sens contraire, et s'en allant, à vitesse encore lente mais inévitablement, à leur collision. Il nous reste peut-être le temps d'amortir le télescopage.

Dans l'intervalle, on semble se contenter de gérer les préparatifs de la crise. On la résoudra bien d'une façon ou de l'autre quand on y sera. Pourtant, il ne serait certes pas trop tard pour la prévenir. Il faut souhaiter que bien d'autres bouteilles à la mer soient lancées. C'est lorsqu'elles se fracassent sur les rochers que les messages qu'elles contiennent ont les moins mauvaises chances d'être lus.